

Territoires

Développez vos énergies !

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire mobilisent les territoires pour le déploiement massif des énergies renouvelables (EnR) thermiques avec les contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables.

Véritable partenariat, le contrat de développement territorial des EnR permet :



> A L'OPÉRATEUR TERRITORIAL, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, ...).



> D'apporter aux MAÎTRES D'OUVRAGE une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux.

> D'impliquer les PARTENAIRES TECHNIQUES (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc...) dans l'émergence et l'accompagnement des projets EnR du territoire.

LES PLUS DU DISPOSITIF



L'accompagnement technique des **PARTENAIRES** et de l'**ADEME**, pendant toute la durée du contrat (3 à 6 ans), au plus près de vos besoins.



Une visibilité sur la durée du contrat pour le **financement des projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable** dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie.

Le partenariat reposera sur :

1

L'engagement de l'opérateur territorial sur un nombre d'opérations et sur un niveau de production d'énergie renouvelable, via un accord-cadre.

2

Un soutien financier à l'opérateur territorial pour la mise en place des actions de mobilisation et d'accompagnement technique des porteurs de projets du territoire.

3

Un accompagnement financier individualisé destiné aux maîtres d'ouvrages publics et privés porteurs de projets d'installations d'énergies renouvelables.

LES FILIÈRES ÉLIGIBLES



La production de chaleur à partir

- > de la biomasse.
- > de la géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées).
- > de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire, ...).

La création des réseaux de chaleur associés à ces EnR, le cas échéant.

Ce dispositif vous intéresse ?

Dès maintenant, prenez contact avec l'**ADEME** qui vous assistera pour candidater à l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé le 10 juillet 2017.

ADEME DR Centre-Val de Loire : David MAGNIER – 02 38 24 09 12 david.magnier@ademe.fr
Conseil régional Centre-Val de Loire : William PALIS – 02 38 70 30 97 william.palis@regioncentre.fr